

DÉCOUVREZ LES AIDES DU DÉPARTEMENT POUR PASSER EN **MODE ÉCO**



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE VOTRE LOGEMENT

Vous êtes propriétaire de votre logement et vous souhaitez faire des économies d'énergies ?

Contactez notre guichet pour :

- Connaître les aides financières auxquelles vous avez droit;
- Avoir des réponses techniques sur la rénovation énergétique;
- Réaliser un audit énergétique;
- Être accompagné dans la réalisation de vos travaux.

Nos aides financières :

100% de prise en charge

du montant de la prestation de montage et de suivi de votre dossier (assistance à maîtrise d'ouvrage) et d'un audit énergétique.

Jusqu'à 700 €

d'aides pour le financement d'un audit énergétique privé.

Jusqu'à 25 400 €

d'aides sur le montant de vos travaux. Déduction du coût annuel du crédit immobilier du bien concerné pour le calcul du revenu fiscal de référence pris en compte pour déterminer le montant de l'aide.

Jusqu'à 12 700 €

d'aides pour le changement de votre mode de chauffage à énergie fossile.
(Cette aide rentre dans le cadre de l'aide globale à la rénovation de l'habitat qui ne peut pas excéder 25 400 €)



ACHAT DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE ET D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE EN COPROPRIÉTÉ

Jusqu'à 5 000 €

d'aides départementale pour l'achat d'un véhicule électrique neuf.

Jusqu'à 400 €

d'aides pour faciliter le raccordement à un réseau électrique collectif des bornes de recharge en copropriété.



ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE

Jusqu'à 5 000 €

d'aides pour l'achat et la pose d'une citerne enterrée pour les particuliers.

*Toutes ces aides sont assujetties à des conditions spécifiques, sans exclusion de revenus.

“

Agir, agir encore, agir toujours, telle est bien la marque de fabrique du Département. C'est pourquoi, afin de compléter encore la politique GREEN Deal que j'ai initiée en 2018, j'ai souhaité proposer un nouveau programme d'aides en faveur de la mobilité et du pouvoir d'achat des habitants des Alpes-Maritimes.

Elles sont guidées par un principe fort : faire en sorte de les rendre accessibles à tous. Leur niveau variera en fonction des revenus des bénéficiaires.

D'une part, le Département finance une aide pour l'achat de véhicules électriques, de 1 000 à 5 000 euros selon le quotient familial du foyer.

D'autre part, sont instaurés de nouveaux financements pour la rénovation énergétique des logements avec un doublement du plafond d'aide, qui passe de 12 700 à 25 400 euros sur 5 ans.

Enfin, jusqu'à 5 000 euros seront alloués pour l'achat et la pose d'une citerne enterrée de récupération des eaux de pluie.

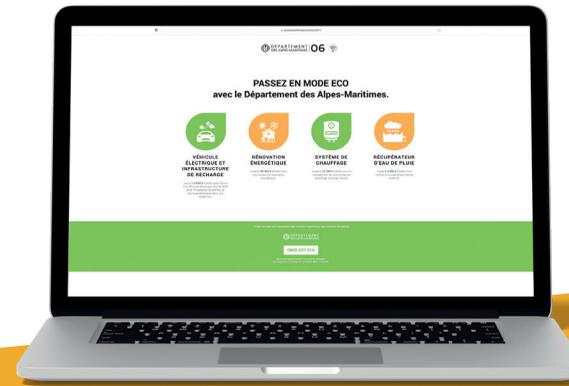
Précurseur depuis plusieurs années d'une écologie concrète, je suis fier du chemin parcouru et de notre engagement sans faille pour protéger les Alpes-Maritimes et projeter les Alpes-Maritimes dans un monde durable.

”

Charles Ange GINÉSY
Président du Département
des Alpes-Maritimes



Retrouvez toutes les informations sur ces aides sur :



www.greendeal06.fr



par téléphone au
0800 037 016

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
service et appel gratuits.

ou par e-mail :
confortenergie06@departement06.fr

Accédez à nos services en ligne en un clic sur :

www.mesdemarches06.fr



**PASSEZ
EN MODE ÉCO**
avec le Département !



Jusqu'à **5 000€**
pour acquérir
un véhicule
électrique neuf



Jusqu'à **30 400€**
pour améliorer
votre logement

Des aides **pour tous*** sur



www.greendeal06.fr

*Toutes ces aides sont assujetties à des conditions spécifiques, sans exclusion de revenus.

Est-ce pour tous ?

Oui, ces aides sont destinées à tous les Maralpains avec des conditions spécifiques pour chaque aide (à retrouver sur le site internet www.greendeal06.fr)

Ces aides sont-elles assujetties à des conditions de ressources ?

Toutes ces aides sont sans exclusion de revenus. Cependant, le montant des aides varie en fonction des revenus.

Ces aides sont-elles cumulables ?

Oui, ces aides peuvent être cumulées entre elles et avec d'autres dispositifs d'aides publiques à hauteur de 80% du montant total des travaux et 60% du prix d'achat du véhicule électrique.

Comment faire la demande d'aides ?

La demande d'aides se fait sur nos services en ligne Mesdemarches06.fr
Une plateforme téléphonique est à votre disposition pour vous accompagner dans votre demande.

Dispositif SARE financé avec l'aide de :



0800 037 016

Service et appel gratuits. Du lundi au vendredi, 9h42h et 13h30-17

#AlpesMaritimes

DEPARTEMENT06

VOUS
AVANT TOUT!